



Responsabilité de relever compteur d'eau collectif

Par **bttab**, le **13/04/2017** à **14:48**

Bonjour,

Notre syndic nous informe subitement qu'il y a une facture d'eau de plus de 10 000 euros à payer, dû au fait que le compteur d'eau collectif (il n'y a pas des compteurs individuels) n'a pas été relevé depuis plus de 6 ans, et chaque année le syndic a basé la répartition des charges d'eau sur des estimations uniquement. Maintenant, le syndic veut que les propriétaires actuelles paye cette facture -- alors que certains propriétaires ont acheté que récemment(!), et aussi pour les autres c'est impossible de récupérer ces charges des locataires déjà partis.

Questions: Est-ce que le syndic est responsable de relever le compteur d'eau collectif? Est-ce légal de faire passer une telle facture, vu le préjudice que cela implique?

Je vous remercie d'avance.